

# Au pays

Des révélations dans l'émission *Capital* sur M6

## Amazon, le scandale du gaspillage

Une équipe de l'émission *Capital* s'est infiltrée dans les entrepôts d'Amazon à Saran. Le documentaire, diffusé dimanche 13 janvier sur M6, révèle les pratiques du géant américain, qui jetterait des milliers d'objets neufs. Les journalistes ont affirmé qu'ils étaient détruits à quelques kilomètres de là, à Chevilly, et notamment au site d'enfouissement situé sur la RD 97, près de Saint-Lyé-la-Forêt.

Des milliers de produits neufs jetés à la poubelle, voilà ce qu'a révélé le reportage de l'émission *Capital*, diffusée sur M6, dimanche 13 janvier. Amazon propose à des vendeurs indépendants de stocker leurs produits. Lorsqu'ils ne sont pas vendus, le géant du e-commerce proposerait alors à ces entreprises de les détruire, même s'ils sont encore consommables ou utilisables. Sinon, le coût du stockage augmente considérablement.

Les journalistes de l'émission ont déposé des tracker GPS dans les benne où sont entreposés les produits voués à la destruction. Ils ont ainsi pu découvrir que les objets partaient pour un service de gestion des déchets à 11 km de là, comme l'indique le reportage. Au vu des images, ce site se situe à Chevilly. D'autres, selon l'enquête des reporters de la chaîne, seraient enfouis non loin de là, « au cœur de la forêt d'Orléans »... Les images filmées grâce à un drone présentées dans l'émission, comparée à une vue aérienne de la zone, permettent d'identifier l'Eco-centre de Chevilly, situé sur la RD 97, juste après Saint-Lyé-la-Forêt.

La société Suez, gérant ce site d'enfouissement, contactée en début de semaine, affirme que « Amazon n'est plus un client direct de ce site de-



Les journalistes de *Capital* se sont infiltrés dans les entrepôts d'Amazon à Saran. Un site que nous avons visité en 2015.

puis novembre 2016 ». Par ailleurs, le site n'est pas autorisé à enfouir ce type de déchets non valorisés (voir ci-dessous).

CAMILLE COELHO

**Pratique.** L'émission *Capital* diffusée dimanche 13 janvier sur M6 est disponible en replay sur le site [www.6play.fr](http://www.6play.fr)

### LES GILETS JAUNES BLOQUENT L'ENTREPÔT.

Selon nos confrères de *La République du Centre*, des Gilets jaunes, choqués par le reportage, ont décidé de bloquer l'entrepôt de Saran depuis mardi 15 janvier au soir. Environ 80 manifestants sont venus de tout le département, selon le quotidien.

## Bientôt une loi pour interdire ces pratiques ?

Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, était l'invitée de l'émission *Capital*. « Qu'est-ce que vous allez mettre en place pour lutter contre le gaspillage ? », l'a interrogé le présentateur de l'émission, Julien Courbet. « Dans les mois à venir, il y a une loi qui va passer au Parlement. Je vous annonce ici que dans cette loi, nous allons interdire ce type de pratiques. Des entreprises comme par exemple Amazon ne pourront plus jeter des produits qui sont encore consommables. Ils ne



Brune Poirson s'est exprimée dans l'émission *Capital*. Elle a fait plusieurs annonces. (CAPTURE D'ÉCRAN : CAPITAL/M6)

pourront pas non plus rendre impropres à la consommation des produits

qui pourraient encore être utilisés », a répondu la secrétaire d'État. Ces entre-

prises devront donc trouver elles-mêmes des solutions selon Brune Poirson. « Et nous les contrôlerons et les sanctionnerons aussi », a-t-elle aussi indiqué, précisant qu'il s'agirait de sanctions financières, pénales et pouvant aller jusqu'à des peines de prison.

La secrétaire d'État souhaite « aller encore plus loin ». « Nous voulons considérer les market place telles Amazon comme étant responsables par défaut de la fin de vie des produits qu'elles commercialisent », a-t-elle déclaré.

## Le site de Chevilly n'est pas autorisé à enfouir ce type de déchets

Le site d'enfouissement de Chevilly, près de Saint-Lyé-la-Forêt, est montré dans le reportage comme étant l'un des lieux détruisant les articles neufs apportés par Amazon. Contacté par téléphone, un porte-parole dans la région du groupe Suez, gestionnaire de l'Eco-centre, affirme qu'il est impossible que de tels déchets soient enfouis sur ce site : « Il y a un arrêté préfectoral qui nous autorise à en-

fouir seulement certains types de déchets. Il s'agit de déchets industriels qui n'ont plus de part valorisable. Il est donc impossible qu'une télévision ou une machine à café soit traitée à Chevilly. Ce n'est pas autorisé. Ils doivent faire l'objet d'un démantèlement et être valorisé », indique-t-elle. Si un tel déchet était apporté, « une procédure est prévue avec une fiche de signalement », précise la porte-parole.

### Le point de vue de...

#### Marianne Dubois

Députée de la 5<sup>e</sup> circonscription du Loiret



« C'est révoltant mais ce reportage était à charge. Je souhaite donc interroger le préfet et les dirigeants d'Amazon afin de vérifier les chiffres qui sont communiqués. Les journalistes ont montré une facette mais j'aimerais avoir un autre son de cloche pour me faire mon opinion. Je ne sais pas quand la loi va passer, la secrétaire d'État a annoncé que ce serait avant l'été. Même si cela me paraît difficile de contrôler toutes les entreprises, cela va dans le bon sens, surtout en ce moment, alors que des milliers de personnes manifestent parce qu'ils ont du mal à finir le mois »

### Le point de vue de...

#### Jean-Pierre Sueur

Sénateur du Loiret



« Je partage l'idée de présenter un projet de loi pour mettre fin à ces pratiques. C'est le signe d'une société de gaspillage. Quel que soit l'objet, c'est un travail humain qui se trouve détruit, anéanti. Si ce sont des jouets, ils pourraient bénéficier à des enfants, si c'est du matériel électroménager, ils pourraient bénéficier à des familles dans le besoin. C'est un des scandales de la société de consommation dans laquelle nous vivons. »